



## Succession d'un grand parent

Par **Charlotte5954**, le **09/11/2014 à 15:36**

Bonjour !

J'ai une question ... je voudrais savoir comment marche la succession d'une maison lors d'un décès d'un grand parent et le décès du fils de celui ci ?

Par **domat**, le **09/11/2014 à 15:58**

Bjr,

en l'absence de dispositions particulières prises par le défunt, ce sont les héritiers désignés par le code civil qui héritent (petits-enfants, frère et soeurs, cousins).

CDT

Par **Charlotte5954**, le **09/11/2014 à 19:27**

Et si il y a un contrat de mariage et que le conjoint est present ?

Par **domat**, le **09/11/2014 à 19:51**

il faut raisonner sur l'ensemble de l'actif de la succession, il peut exister d'autres biens dans la succession (liquidités).

il faut également savoir si les époux se sont une donation au dernier vivant et si le fils a lui-même des enfants.

vous ne donnez pas assez de renseignements pour une réponse pertinente.

l'actif de la succession se partage entre le conjoint survivant et les petits enfants du fils décédé.

en l'absence de petits enfants, le conjoint reçoit la totalité de la succession.

en présence d'un bien immobilier dans la succession, le recours à un notaire est nécessaire.

Par **Charlotte5954**, le **09/11/2014 à 19:57**

Enfaite le conjoint survivant a du avoir recourt a un notaire pour l'accès a un compte bancaire

du défunt. Ces 2 personnes ( le défunt et le conjoint survivant ) sont mes grands parents qui ont eut 5 enfants ( dont mon père décédé) nous avons donc reçu des courriers du notaire en charge de cette succession qui nous parle de la maison mais en aucun cas du compte bancaire qui est maintenant entre ses mains ( le notaire ). Sur le courrier il parle de la valeur de la maison , de la part du défunt ( mon grand père) et des héritiers ( mes oncles , ma tante et la conjointe survivante ... Donc j'aimerais savoir comment va se passer la suite pour la part du défunt ( mon grand père ) et pour le compte. Cdt

Par **Charlotte5954**, le **09/11/2014** à **19:58**

Enfait le conjoint survivant a du avoir recour a un notaire pour l'accès a un compte bancaire du défunt. Ces 2 personnes ( le défunt et le conjoint survivant ) sont mes grands parents qui ont eut 5 enfants ( dont mon père décédé) nous avons donc reçu des courriers du notaire en charge de cette succession qui nous parle de la maison mais en aucun cas du compte bancaire qui est maintenant entre ses mains ( le notaire ). Sur le courrier il parle de la valeur de la maison , de la part du défunt ( mon grand père) et des héritiers ( mes oncles , ma tante et la conjointe survivante ... Donc j'aimerais savoir comment va se passer la suite pour la part du défunt ( mon grand père ) et pour le compte. Cdt